

Correction fiche La Marseillaise

Les paroles de La Marseillaise.

La Marseillaise

1er couplet

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

Refrain

Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

2e couplet

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

3e couplet

Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

4e couplet

Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

5e couplet

Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
A regret s'armant contre nous. (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

6e couplet

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)

Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

7e couplet

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre

L'histoire de la Marseillaise.

La Marseillaise a été écrite par Rouget de Lisle au moment de la Révolution Française en 1789 quand la France révolutionnaire était en guerre contre les monarchies européennes et notamment l'Autriche.

Le titre original de cette chanson était d'ailleurs « chant de guerre pour l'armée du Rhin », donc c'était une chanson pour donner du courage aux soldats français qui allaient combattre les soldats autrichiens. Elle les accompagne sur les champs de bataille et crée une cohésion entre les volontaires inexpérimentés venus se battre pour la république et la liberté.

Ce chant est rebaptisé « La Marseillaise » car il est entonné par les volontaires partis du Midi (Montpellier et Marseille) pour venir se battre à Paris en juillet 1792 et défendre la capitale des attaques autrichiennes.

C'est la Convention montagnarde sous Robespierre qui institue pour la première fois la Marseillaise comme hymne national en décrétant qu'elle serait chantée dans tous les spectacles.

De la chute de la première République en 1794 à l'établissement de la troisième en 1871, l'Histoire de France voit se succéder le premier Empire, la monarchie restaurée des Bourbons, puis, en 1830, celle de Louis-Philippe, que détrône la révolution de 1848, instaurant la seconde république, à laquelle le coup d'état de « Napoléon le Petit » (Napoléon III) met fin pour vingt ans. Dans cet enchaînement scandé par deux épisodes guerriers, en début et à la fin, et par trois révolutions (1830, 1848 et 1871), les aventures de *La Marseillaise* reflètent les avancées et les reculs de la liberté, proscrite le plus souvent, ressurgissant toutefois quand sa double vocation révolutionnaire et patriotique lui rend son rôle fédérateur des énergies nationales.

Napoléon Bonaparte ne l'aimait pas. Mais, dans la dernière campagne de Waterloo, quand le salut de la patrie était en jeu, la vieille garde forma le carré au chant de *La Marseillaise*. La monarchie restaurée de Louis XVIII et de Charles X la proscrit au rang des chants séditieux (révolutionnaires). Rouget de Lisle vit dans la misère. Mais quand le vent tourne, à la veille et surtout au lendemain de 1830 (La révolution des trois Glorieuses qui renverse la Monarchie de Charles X), on redécouvre ce personnage symbole, dont David d'Angers grave le portrait. Dès les années suivantes, l'hymne révolutionnaire, à nouveau proscrit, est le signe de ralliement, dans les prisons, des républicains victimes des répressions de 1831 et 1834.

La révolution de février 1848 a vu resurgir *La Marseillaise* dont Delacroix, dans sa célèbre composition de *La Liberté triomphante sur les barricades* évoque le symbole. Et, à Bruxelles comme à Paris, de l'Italie à la Pologne, elle guide les pas des révolutionnaires et reste le chant de ralliement des héros de la liberté.

En France, la seconde République lui rend sa place en 1848, mais le coup d'état du prince président Napoléon Bonaparte, en 1851, la replonge brutalement au rang des chants subversifs, celui des insurgés du Midi, des déportés outremer par la répression. Napoléon III lui cherche un substitut : *Partant pour la Syrie, le jeune et beau Dunois* n'est pas fait pour convaincre. C'est dans l'année 1870, quand le péril de guerre se précise, que l'Empire libéral redécouvre *La Marseillaise* qui retrouve sa place, à l'Opéra ou au Vaudeville, en intermèdes comme autrefois. Elle sera chantée sur les champs de bataille contre l'Empire allemand de 1870 et 1871, à partir surtout du moment de l'installation du gouvernement de la défense nationale. Et elle galvanise encore, dans leur dernier combat désespéré, les fédérés de la Commune de Paris.

La Marseillaise est enfin déclarée hymne national en 1879 sous la troisième République sous la présidence de Jules Grévy après une longue interdiction de 1804 à 1830. De 1879 à 1918, c'est alors l'âge d'or d'une *Marseillaise* devenue, enfin, hymne national, et, en même temps, objet d'une exaltation collective, de la part des autorités. Elle est symbole de la République conquérante et elle porte un souffle patriotique que les lendemains de la défaite contre l'Empire allemand et l'espoir de revanche exaspèrent. *La Marseillaise* devient l'accompagnement obligé des défilés et de la célébration du 14 juillet. Monument sacré, *La Marseillaise* est intouchable et l'on n'apprécie pas trop Victor Hugo de vouloir en réécrire les paroles. Paul Doumer tranche : « *La Marseillaise* est le chant national de la France, elle est intangible ». Un immense effort de pédagogie civique accompagne cette affirmation : on en fait l'orchestration à

l'usage des musiques militaires, on en prescrit l'enseignement dans les écoles. Des festivités locales aux célébrations nationales, ce succès qui devient international n'est pas sans contrepartie. On s'est réjoui de voir le tsar Nicolas II, en visite, écouter cet hymne la casquette à la main. Mais n'y a-t-il pas lieu de s'inquiéter de cette *Marseillaise* pour souverains ? Dans les manifestations ouvrières, les ouvriers chantent certes encore *La Marseillaise*, mais surtout *La Carmagnole*, chnât révolutionnaire de 1789 appelant à la mort du roi et des aristocrates et *La Marseillaise*, perd son caractère privilégié de chant de ralliement ouvrier. Le débat sera tranché après 1888 par l'apparition de l'*Internationale* de Pottier et Degeyter : elle chemine sans se poser tout d'abord en rivale, mais, entre 1900 et 1910, les congrès socialistes internationaux consacrent sa position de chant de la classe ouvrière dans ses organisations révolutionnaires, même Jaurès y voit encore « la suite prolétarienne de *La Marseillaise* »... La Première Guerre mondiale est un moment clef dans l'histoire de *La Marseillaise*. On chante *La*

Marseillaise sur la Marne comme à Valmy. Les alliés reprennent en chœur l'hymne français. À Paris comme en province, dans les théâtres et les cafés-concerts, on met à nouveau en scène *La Marseillaise*... Le point culminant de cette mobilisation collective autour de *La Marseillaise* avait été, dès le début du conflit, le transfert des cendres de Rouget de Lisle aux Invalides, le 14 juillet 1915. Le discours du président Poincaré en donnait le ton : « Cri de vengeance et d'indignation d'un peuple qui non plus qu'il y a cent vingt-cinq ans ne pliera le genou devant l'étranger ».



Les lendemains de la Première Guerre mondiale sont amers. La vague « bleu horizon » des lendemains de la victoire fait succéder, à l'enthousiasme et aux rêves, l'amertume et l'insatisfaction, singulièrement dans l'immense foule des anciens combattants. Ralliés autour de *La Marseillaise* et du drapeau tricolore, ils sont néanmoins une proie facile pour les ligues d'extrême droite, dont l'antiparlementarisme vise à mettre à bas la république « la gueuse ». Et c'est aux accents de *La Marseillaise* que les manifestants d'extrême droite marchent, le 6 février 1934, à l'assaut du Palais-Bourbon dans une tentative de coup d'Etat.

Dénaturée dans sa patrie d'origine où elle devient donc le symbole des réactionnaires, des antiparlementaires et des antisémites, *La Marseillaise* paradoxalement conserve, hors de ses frontières, sa vocation révolutionnaire dans une Europe en révolution : Lénine, lors de son retour à Petrograd, en 1917, a été accueilli aux accents de *La Marseillaise* et de l'*Internationale*, de même qu'on la chante de l'Allemagne à la Hongrie en révolution. La proclamation de la République espagnole, en 1931, se fait également aux accents de *La Marseillaise*. Pour les révolutionnaires français des années 1920 à 1930 au contraire, *La Marseillaise* a fait son temps et le témoignage le plus provocateur est le poème d'Aragon, *Hourra l'Oural*, qui comporte sous la rubrique « Réponse aux Jacobins » une charge féroce contre : « Quatre ans de Marseillaise avec / Les pieds dans la merde et la gueule en sang / Marseillaise de Charleroi / Marseillaise des Dardanelles / Marseillaise de Verdun... ». Il en salue l'agonie : « Cède le pas Ô Marseillaise à l'Internationale... Debout les damnés de la terre ».

Mais moins de deux ans plus tard, les choses ont changé. L'alliance historique du Front populaire amène le parti communiste à réviser sa position sur *La Marseillaise* et le drapeau tricolore. Plus question d'abandonner à l'ennemi de classe le privilège des valeurs patriotiques. Lors de la prestation de serment du Front populaire au stade Buffalo, le 14 juillet 1935, Jacques Duclos proclame : « *La Marseillaise* est un chant révolutionnaire, un chant de liberté ». Et Maurice Thorez précisera : « Nous ne voulons pas laisser au fascisme le drapeau de la grande Révolution ni même *La Marseillaise* des soldats de la Convention. »

De ce nouvel engouement des politiques de gauche et des ouvriers pour la *Marseillaise*, il nous reste des témoignages dans les œuvres inspirées par le Front populaire comme le film *La Marseillaise* de Jean Renoir.

La Seconde Guerre mondiale a scellé, sur fond d'héroïsme, les luttes de la Résistance. Elle a rendu à *La Marseillaise*, proscrite par le régime de Vichy, toute son épaisseur d'hymne patriotique, auprès duquel le pitoyable *Maréchal nous voilà* fait piètre figure. Dans les manifestations interdites, les maquis, les prisons, au pied du peloton d'exécution, c'est *La Marseillaise*, parfois associée à l'*Internationale*, qui surgit, telle qu'Aragon l'a évoquée dans sa Ballade de celui qui chantait dans les supplices. Le général de Gaulle chantant *La Marseillaise* lors de la Libération de Paris, comme à la cathédrale de Chartres, couvre de son autorité cette *Marseillaise*. On aurait pu croire que l'épreuve sanglante de la résistance avait mis fin à un conflit plus que séculaire. Avouons-le : il reste, encore aujourd'hui, plusieurs sortes de *Marseillaise* et le consensus des lendemains de la Libération ne pouvait survivre aux affrontements ultérieurs. Chacun a repris sa *Marseillaise*, la droite dans une référence gaullienne, au-dessus des partis, mais susceptible de descendre dans la rue au 13 mai 1958. Une extrême droite, issue des complots de la crise algérienne, s'attribue, dans le cadre du Front national, le privilège de détenir l'authentique fibre patriotique et brandit une *Marseillaise* musclée, chahutant *La Marseillaise* reggae que Serge Gainsbourg composera en 1979, bien représentative de l'esprit frondeur et provocateur de l'artiste



Aujourd'hui, quel poids a la *Marseillaise* ? Les constitutions de 1946 et de 1958 ont conservé la *Marseillaise* comme hymne national, malgré le côté anachronique des paroles guerrières haineuses contre l'Autriche et l'Allemagne à l'heure de l'Union européenne. Aujourd'hui, la *Marseillaise* reste un symbole de la République et est chantée au moment des manifestations sportives internationales. Mais les récents chahutages de la *Marseillaise* lors de

rencontres de football entre la France et les pays du Maghreb soulignent le fait que cet hymne ne joue plus son rôle de facteur de cohésion dans la nouvelle société française. L'Etat a donc légiféré en 2003 pour protéger la Marseillaise et punir sa profanation comme un délit d'outrage.

La Marseillaise en 30 dates :

Septembre 1792

La *Marseillaise* est officiellement agréé par le ministère de la Guerre et entre dans le répertoire militaire. Ce caractère national ne sera jamais officiellement abrogé jusqu'à nos jours. Seul son usage restera sujet aux régimes politiques en place.

Janvier 1795

Le Réveil du peuple (paroles de Jean-Marie Souriguière de Saint-Marc, musique de Pierre Gaveaux) s'en prend aux Jacobins et s'oppose à La Marseillaise. Ce chant est interdit le 8 janvier 1796 (18 nivôse an IV).

14 juillet 1795 (26 messidor an III)

Un décret de la Convention déclare *La Marseillaise* « chant national ».

1800

Après avoir été le chant de ralliement des armées de Bonaparte (campagne d'Italie), *La Marseillaise* tombe en disgrâce et Napoléon Ier impose un nouvel hymne : *Veillons au salut de l'Empire*.

1812

La défaite de Russie incite Napoléon à réintroduire *La Marseillaise*.

1814

Louis XVIII interdit *La Marseillaise* et la remplace par deux chants royalistes : *Vive Henri IV!* (surnommé « La Marseillaise des honnêtes gens ») et *Charmante Gabrielle*.

15 mars 1815

Les Cent-Jours font resurgir *La Marseillaise*, tout comme *Veillons au salut de l'Empire*.

1816

La Marseillaise est remplacée par le *Chant français* pour servir d'hymne national.

1826

Rouget de Lisle est emprisonné, même si « c'est à la Nation tout entière à rougir des malheurs qui n'ont cessé d'accabler l'auteur de *La Marseillaise* » (Béranger).

28 juillet 1830

La révolution de Juillet (illustrée par *La Liberté guidant le peuple* de Delacroix) impose à nouveau *La Marseillaise* dans la rue. Berlioz en signe un arrangement pour solistes et double chœur. La monarchie de Juillet lui préfère cependant *La Parisienne* (chant populaire allemand, paroles de Delavigne) qui n'arrive pas à s'imposer.

1832

Parce qu'elles incarnent la contestation, *La Marseillaise* et *La Parisienne* sont interdites au profit de *La Française* (paroles de Rousselon, musique de Traullé). Les républicains emprisonnés continuent de chanter *La Marseillaise*.

1836

Mort de Rouget de Lisle.

Été 1840

La crise de l'Orient entraîne une flambée nationaliste en Europe qui fait resurgir momentanément *La Marseillaise* comme ferment d'unité nationale. Dans le même temps, *La Marseillaise* est chantée par tous ceux qui cherchent à faire tomber Louis-Philippe.

1848

La Deuxième République tente, sans succès, d'organiser un concours pour la composition d'un nouvel hymne national. Ce régime tombe sans avoir eu le temps de prendre position et d'établir un nouvel hymne. Le « Printemps des peuples » fait retentir *La Marseillaise* aux quatre coins de l'Europe.

2 décembre 1852

Interdiction dans les lieux publics de *La Marseillaise* (sans pourtant de décret officiel) au profit de *Partant pour la Syrie* (romance de 1809 attribuée à la mère de Napoléon III). *La Marseillaise* accompagne les déportés du Second Empire sur le chemin du bagne. En octobre 1868, un nouveau concours est organisé pour la composition d'un hymne officiel.

1870

Le conflit contre la Prusse incite les armées de Napoléon III à faire appel à *La Marseillaise*. Ce sursaut national touche rapidement les scènes de l'opéra. Les paroles sont adaptées pour en gommer l'aspect républicain. Même après la défaite de Sedan et la

proclamation de la IIIe République (4 septembre 1870), le peuple continue de chanter *La Marseillaise*, notamment en 1871 pendant la Commune de Paris. Le mouvement ouvrier européen adopte *La Marseillaise* face aux « traîtres » et aux « rois conjurés ». Certains révolutionnaires commencent à la refuser. Louise Michel déclare : « L'Empire l'a profanée, nous autres révoltés, nous ne la disons plus ». Les dirigeants de la IIIe République ne se reconnaissent pas d'hymne officiel.

14 février 1878

La Marseillaise est reconnue officiellement comme « hymne national français », sous la pression des républicains majoritaires à l'Assemblée.

1887

Une « version officielle » est adoptée par le ministère de la Guerre après avis d'une commission (présidée par Ambroise Thomas).

1888

Les révolutionnaires et les ouvriers lui préfèrent *L'Internationale*, chant « antinational ». À l'étranger, *La Marseillaise* continue d'incarner l'esprit révolutionnaire.

1914

Union sacrée autour de l'hymne national.

14 juillet 1915

Transfert des cendres de Rouget de Lisle (« symbole de l'unité nationale » dira Poincaré) aux Invalides.

1919

Les communistes refusent à nouveau de chanter *La Marseillaise*, au profit de *L'Internationale*.

1935

Les socialistes et communistes s'allient et décident de se réapproprier *La Marseillaise* en la « réconciliant » avec *L'internationale*.

1939

Réalisation, par Jean Renoir, du film *La Marseillaise* pour le cent cinquantième de la Révolution.

1940

Le régime de Vichy s'approprie dans un premier temps *La Marseillaise*, mais lui préfère finalement le *Maréchal nous voilà !* L'occupant interdit aux Français de chanter *La Marseillaise* sans que Vichy ne proteste. L'hymne national devient alors un des hymnes des résistants.

13 septembre 1944

Après la Libération, une circulaire du ministère de l'Éducation nationale préconise de faire chanter *La Marseillaise* dans les écoles « pour célébrer notre libération et nos martyrs ».

1948

La Constitution réaffirme le caractère d'hymne national de *La Marseillaise*.

4 octobre 1958

L'article 2 de la Constitution mentionne explicitement *La Marseillaise* comme hymne national.

1974

Le président Valéry Giscard d'Estaing souhaite que l'on revienne à une exécution plus proche des origines de l'œuvre : il demande à Roger Boutry de réharmoniser l'hymne avec un tempo plus lent, et d'alléger les percussions (« avec trompettes mais sans tambours »).

1981

Le président François Mitterrand revient à la version officielle de 1887, au titre d'une certaine « réconciliation nationale ».

Les versions de la Marseillaise:

Pierre Dupont, chef de la musique de la Garde républicaine (1927-1944) compose l'arrangement officiel de l'hymne national. C'est cette version qui est encore actuellement en usage. Mais *La Marseillaise* a eu de nombreux interprètes et avatars, en effet, à peine inventée par Rouget de Lisle en 1792, cette dernière est parodiée : on en connaît, jusqu'à la IIIe République, des versions gourmande, scatologique, alcoolisée, anarchiste... Citons notamment *La Marseillaise de la Courtille* (de son nom exact *Le retour du soldat*), hymne carnavalesque parisien écrit en 1792 en hommage à la cuisine française, qui reprend la forme écrite et l'air de "la Marseillaise".

En 1946, la version jazz de Django Reinhardt et Stéphane Grapelli fait scandale, puis c'est au tour de Serge Gainsbourg en 1979 de créer la polémique avec sa version reggae de la Marseillaise sous le titre « Aux armes etcætera... » Au cours de l'une de ses représentations, des parachutistes le prirent à partie et distribuèrent des tracts auprès du public, mais lorsque Gainsbourg, sorti de la salle, alla à leur rencontre et entonna *La Marseillaise* dans sa version officielle, *a cappella*, ils se figèrent au garde à vous. Gainsbourg termina la prestation en leur adressant un

bras d'honneur avant de se retirer. En décembre 1981, Serge Gainsbourg acheta le manuscrit original du *Chant de guerre de l'armée du Rhin* lors d'une vente aux enchères : « J'étais prêt à me ruiner », déclara-t-il.

En 1967, dans la chanson *All You Need Is Love*, les Beatles se sont servis de l'intro de *La marseillaise* pour illustrer le début de leur chanson.

En 1981, Mel Brooks en a aussi fait une reprise, en introduction, sur son morceau *It's Good To Be The King*.

En 2006, Charlélie Couture a repris le thème musical dans une chanson intitulée *Ma Marseillaise à moi*.

En 2006, Yannick Noah détourne les paroles guerrières de l'hymne pour faire un hymne écologique intitulé *Aux arbres citoyens*

Une version plus étonnante pour nos amis footeux :

Au Stade Félix-Bollaert à Lens, *La Marseillaise Lensoise* accompagne l'entrée des joueurs en première mi-temps et reprend le premier couplet ainsi que le refrain, l'adaptant à un chant de supporter.

La Marseillaise et la musique classique :

En 1830, Hector Berlioz l'a arrangée dans une première version pour deux chœurs et orchestre. Puis en 1848 dans une seconde version pour ténor solo, chœur et piano. « Pour tout ce qui a un cœur, une voix, et du sang dans les veines », écrit-il en tête de sa partition

En 1839, Schumann l'a inclus aussi dans le premier mouvement du *Carnaval de Vienne*, par défi envers Metternich, qui avait interdit *la Marseillaise* à Vienne.

En 1872, le compositeur hongrois Franz Liszt a composé une fantaisie pour piano sur l'air de la Marseillaise.

En 1880, le thème de *La Marseillaise* a été repris par Piotr Ilitch Tchaïkovski dans sa grandiloquente Ouverture 1812 opus 49 célébrant la victoire russe de 1812 sur les armées napoléoniennes. On peut y entendre les premières notes de la mélodie utilisées comme motif mélodique récurrent, en opposition aux thèmes mélodiques de différents chants patriotiques russes.

La Marseillaise et le cinéma :

Outre le film éponyme de Jean Renoir, la Marseillaise a souvent été utilisée comme bande originale au cinéma :

En 1929, Dmitri Chostakovitch l'a utilisé dans sa musique pour le film *La Nouvelle Babylone*, en la superposant parfois avec le french cancan d'Offenbach. De la même manière, en 1999, le compositeur polonais Wojciech Kilar a repris des fragments du thème de la *Marseillaise* dans le film *Pan Tadeusz - Quand Napoléon traversait le Niémen*, également dans le passage intitulé *Rok 1812 (L'année 1812)*.

En 1942, un arrangement au ton dramatique de *La Marseillaise* sert de générique au film américain *Casablanca* de Michael Curtiz avec une musique de Max Steiner. Le thème est réutilisé au cours du film dans différents tons. Une des scènes du film voit par ailleurs la confrontation entre *La Marseillaise* et *Die Wacht am Rhein*, hymne officieux de l'Allemagne nazie.

Polémiques autour de la Marseillaise.

Violence des paroles

L'hymne national français est un chant guerrier hérité des guerres révolutionnaires. Aujourd'hui, en France, le caractère jugé violent des paroles de *La Marseillaise* est parfois critiqué. Lors de l'écriture, le pays était dans un contexte très violent puisque la France était en guerre avec certains de ses voisins depuis quelques mois. Aujourd'hui, à l'heure de l'Union européenne, ces paroles semblent déplacées.

« Pour une Marseillaise de la Fraternité » fut une initiative conduite dans les années 1990 par le Père Jean Toulat pour obtenir une révision des paroles avec le soutien de personnes telles que l'Abbé Pierre et Théodore Monod.

En octobre 2007, Christine Boutin, présidente du Forum des républicains sociaux, a proposé de changer l'ordre des couplets de *La Marseillaise* en cas d'élection à la fonction présidentielle, afin de rendre l'hymne national « moins sanguinaire et moins révolutionnaire »

Aujourd'hui, plusieurs personnes et associations proposent des textes de révision de la Marseillaise.

La Marseillaise et la loi :

Tout commence par des matchs de foot :

Le 6 octobre 2001, lors du match de football France – Algérie au stade de France qui a été par la suite interrompu par l'irruption sur le terrain des spectateurs, *La Marseillaise* avait été sifflée par une partie du public, ceci avait provoqué une vive réaction à travers le pays. Au printemps 2002, certains supporters corses du Sporting Club de Bastia avaient sifflé à nouveau l'hymne national à l'occasion de la finale de la Coupe de France, provoquant l'ire du président Jacques Chirac, qui avait décidé en conséquence de boycotter la remise du trophée au vainqueur.

L'Etat a légiféré et créé le délit d'outrage au drapeau français et à l'hymne national:

Jacques Chirac avait été très choqué lorsque la Marseillaise avait été sifflée par les supporters corses en 2002 et avait quitté précipitamment la tribune. A sa suite, les parlementaires vont légiférer pour faire de ces phénomènes des délits d'outrage.

Le 24 janvier 2003, l'ensemble des députés a adopté, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure présenté par le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, un amendement créant le délit d'« outrage » au drapeau français et à l'hymne national, *La Marseillaise*. Délit sanctionné par un emprisonnement de 6 mois et 7 500 euros d'amende.

Un certain nombre de citoyens et d'associations de défense des droits de l'homme se sont insurgés contre ce qu'ils considéraient comme une atteinte manifeste à la liberté d'expression et contre le flou entretenu par le mot « outrage ».

Le Conseil constitutionnel a limité les possibilités d'application :

« [...] Sont exclus du champ d'application de l'article critiqué les œuvres de l'esprit, les propos tenus dans un cercle privé, ainsi que les actes accomplis lors de manifestations non organisées par les autorités publiques ou non réglementées par elles ; que l'expression « manifestations réglementées par les autorités publiques », éclairée par les travaux parlementaires, doit s'entendre des manifestations publiques à caractère sportif, récréatif ou culturel se déroulant dans des enceintes soumises par les lois et règlements à des règles d'hygiène et de sécurité en raison du nombre de personnes qu'elles accueillent²¹. »

La Loi Fillon, visant à réformer l'éducation et adoptée en mars 2005, a rendu obligatoire l'apprentissage de *La Marseillaise* dans les classes maternelles et primaires à partir de la rentrée 2005, conformément à la loi du 23 avril 2005. On retrouve l'obligation d'enseigner l'hymne national dans d'autres pays, comme les États-Unis, la Serbie ou encore l'Autriche. Plusieurs associations, dont les syndicats d'enseignants du Pays basque, ont condamné en 2005 l'obligation d'apprentissage en école primaire de chant incitant à « abreuver nos sillons d'un sang impur »

La Marseillaise depuis la loi sur le délit d'outrage :

Après la loi, la Marseillaise a de nouveau été sifflée dans des stades de football : lors des matchs amicaux de football France – Maroc, le 17 novembre 2007⁵², et France – Tunisie, le 14 octobre 2008⁵³, au stade de France.

Mais *La Marseillaise* avait été aussi sifflée en 2005 à Tel Aviv lors d'une rencontre France-Israël et par des supporters italiens lors du match Italie-France le 8 septembre 2007 dans le cadre d'une rencontre de qualification pour l'Euro 2008 disputée à San Siro (Milan). Ces sifflements ont été commis en réponse aux attaques répétées du sélectionneur français Raymond Domenech dans la presse contre la sélection italienne avant ce match.

Ceux qui veulent minimiser le problème :

Pour beaucoup d'observateurs, responsables du football, journalistes ou sociologues, siffler la Marseillaise ne serait donc pas seulement le signe d'une mauvaise intégration des immigrés de deuxième ou troisième génération dans la société française comme les politiques de tout bord cherchent à le faire entendre pour servir leurs intérêts (la droite pour durcir sa politique anti-immigration, la gauche pour dénoncer l'échec de la politique d'intégration menée par la droite et l'extrême-droite pour montrer encore une fois, que les immigrés n'auraient pas leur place en France puisqu'en sifflant l'hymne national, ils prouveraient qu'ils ne se sentent pas français) ; mais seulement des « manifestations normales contre un adversaire d'un soir, en l'occurrence l'équipe de France », inhérentes au monde du football et du sport en général. (Michel Platini, président de l'UEFA). Pour le sociologue Emmanuel Todd, ce type de manifestation lors des match de football qui survient en pleine crise financière en 2008 serait instrumentalisé par les hommes politiques pour masquer les réels problèmes que connaît la France comme la « crise de la démocratie » et les menaces qui pèsent sur son industrie.

